

[Text]

appeared in the *Telegraph Journal*, which is the Saint John, New Brunswick paper. It says:

Judges of Canada's Federal Court, in decisions over the last three years, have branded Ottawa's handling of unemployment insurance claimants as being incompetent, appalling, sanctimonious and overzealous.

In fact, in one 1985 case Judge Francis Muldoon made no attempt to mask his fury when he cited the commission's shocking treatment of ordinary and often defenceless people. The judge was especially incensed that a claimant had been misled by the commission into disqualifying herself for UIC benefits. She had been cleared to take a temporary job while looking for something better. Then the same bureaucrats who told her it was okay cut off her UIC benefits. Justice Muldoon labelled this "a rotten injustice".

Now, in all the 1,900 cases that you dealt with—

Mr. Justice Dubinsky: Seventeen or eighteen hundred.

Mr. Rodriguez: Eighteen hundred. You said the vast majority . . . you confirmed the Board of Referees appeals. Did you come across any of this kind of behaviour on the part of the Unemployment Insurance Commission?

Mr. Justice Dubinsky: Let me tell you first, very, very briefly, that I was the umpire who found in favour of the 65 appellants in Sudbury. In Sudbury, I upheld it. The Federal Court of Appeal overruled me—like that. I was upheld by the Supreme Court of Canada. And because of my decision in that case, because of the Abrahams decision, countless numbers of your constituents are even today receiving unemployment insurance, as they are entitled to receive, even though they did not at that time sever their relationship with Inco.

With that in mind, let me say to you that Mr. Justice Muldoon is absolutely wrong. He has not had the experience that it was my good fortune to have. He does not know what he is talking about when he labels the commission in those words.

• 1040

Mr. Rodriguez: We have the cat among the pigeons, Mr. Chairman.

An hon. member: A pigeon among the cats.

Mr. Justice Dubinsky: I was only a trial judge, and a trial judge has the right to say that the Court of Appeal or the Supreme of Canada does not know what it is talking about.

Mr. Rodriguez: Anyone can answer this one, Mr. Chairman. It is the first time I am speechless.

[Translation]

meurs? J'aimerais lui lire un éditorial du *Telegraph Journal* qui est le journal de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). On y lit:

Les juges de la Cour fédérale du Canada, dans leurs décisions rendues pendant les trois dernières années, ont stigmatisé le traitement réservé par Ottawa aux requérants de l'assurance-chômage en le qualifiant d'incompétent, de consternant, d'hypocrite et de fanatique.

A vrai dire, le juge Francis Muldoon, dans un cas, en 1985, n'a fait aucun effort pour essayer de cacher sa colère en citant le traitement choquant que réserve la commission aux gens ordinaires et souvent sans défense. Le juge était d'autant plus indigné qu'une requérante avait été induite en erreur par la commission, se rendant ainsi inadmissible aux prestations d'assurance-chômage. On lui avait accordé le droit d'accepter un emploi temporaire pendant qu'elle en cherchait un meilleur. Les mêmes bureaucrates qui lui ont accordé cette permission lui ont ensuite coupé ses prestations d'assurance-chômage. Le juge Muldoon a dit qu'il s'agissait là d'une «injustice dégueulasse».

Maintenant, dans les 1,900 cas dont vous avez eu à traiter . . .

M. le juge Dubinsky: Mille sept cents ou 1,800.

M. Rodriguez: Mille huit cents. Vous avez dit que la vaste majorité . . . Vous avez confirmé les appels du conseil arbitral. Avez-vous été témoin d'un tel comportement de la part de la Commission d'assurance-chômage?

M. le juge Dubinsky: Tout d'abord, très brièvement, j'aimerais vous rappeler que c'est moi le juge arbitre qui a décidé en faveur des 65 qui en ont appelé à Sudbury. J'ai maintenu l'appel, à Sudbury. La Cour fédérale d'appel a cassé ma décision, comme cela. Cependant, la Cour suprême du Canada m'a donné raison. Et à cause de la décision que j'ai rendue dans ce cas, à cause de la décision Abrahams, un très grand nombre de vos commettants, aujourd'hui même, reçoivent leurs prestations d'assurance-chômage, auxquelles ils ont droit, même si, à l'époque, ils n'ont pas coupé tous leurs liens avec Inco.

Cela dit, j'aimerais maintenant vous dire que le juge Muldoon a tout à fait tort. Il n'a pas eu l'expérience que j'ai eu le bonheur d'avoir. Il ne sait pas de quoi il parle lorsqu'il décrit la commission en ces termes.

M. Rodriguez: Le loup est dans la bergerie, monsieur le président.

Une voix: C'est plutôt l'agneau qui a débarqué chez les loups.

M. le juge Dubinsky: J'étais seulement un juge ordinaire et un juge ordinaire a le droit de dire que la cour d'appel ou la Cour suprême du Canada ne savent pas de quoi elles parlent.

M. Rodriguez: N'importe qui peut répondre à celle-là, monsieur le président. C'est la première fois que les mots me manquent.